



# Règles de bonne conduite dans les transports scolaires

## PRÉAMBULE

Decazeville Communauté est le garant de la bonne organisation des transports scolaires sur le territoire. Les règles de bonne conduite ont pour but d'assurer la sécurité, la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules, et de prévenir les accidents.

## ARTICLE 1

### Montée dans le car

- › L'élève doit être présent à l'arrêt 5 mn avant l'heure d'arrivée du bus et attendre l'arrêt complet du bus avant de s'avancer.
- › L'élève présente sa carte de transport au conducteur sans qu'il le demande.
- › L'élève rejoint rapidement sa place et s'attache (dans les cars équipés de ceintures). Il pose son cartable à ses pieds et laisse l'allée libre.

## ARTICLE 2

### Les obligations de l'élève

- › **L'élève se tient correctement et respecte le matériel**  
Respecter l'intérieur du bus améliore la qualité des transports. Il est formellement interdit de poser ses pieds sur les sièges, de souiller et détériorer le matériel, de toucher au marteau brise-glace et aux portes.  
(en cas de dégradation, le montant des réparations sera facturé aux familles)
- › **L'élève veille à la propreté du bus**  
Il ne mange pas et ne boit pas dans le bus et n'abandonne aucun déchet (papier, bouteille...).
- › **L'élève est respectueux envers le conducteur**  
Il est interdit de parler au conducteur pendant qu'il roule, sauf en cas d'urgence.
- › **L'élève reste discret**  
Il ne chahute pas et ne parle pas trop fort. L'usage d'appareils sonores est interdit dans le bus.
- › **L'élève descend du bus sans provoquer de bousculade**  
Il attend que le bus soit parti pour traverser sur les passages protégés (ne jamais traverser ni devant, ni derrière le bus).

La plupart des accidents graves en transports scolaires surviennent lors de la montée ou de la descente du bus.

## ARTICLE 3

### Particularités du transport en TUB

- › **L'élève ne fait pas attendre le bus**  
Le transport scolaire assuré par le TUB est un transport public, et par conséquent le TUB est tenu de respecter des horaires stricts et ne pourra pas stationner pour attendre les élèves.
- › **L'élève monte par l'avant**  
La montée dans le véhicule s'effectue obligatoirement par la porte avant et la descente par la porte arrière, excepté pour les personnes à mobilité réduite.
- › **L'élève se montre courtois**  
Il cède sa place aux personnes âgées, ou handicapées, aux femmes enceintes ou aux personnes accompagnées de jeunes enfants.
- › **L'élève ne transporte pas d'objets encombrants ou dangereux**  
Il n'entrave pas le couloir ou l'accès aux portes avec son cartable.
- › **Debout, l'élève se tient aux barres de maintien**

En cas de non respect de ces règles, la Communauté de communes prendra les mesures nécessaires vis-à-vis des parents de l'élève impliqué.

Decazeville Communauté souhaite  
une excellente rentrée scolaire  
à tous les élèves !

## RENSEIGNEMENTS

### Decazeville Communauté - Service transport

Maison de l'Industrie - BP68 - 12300 Decazeville - Tél : 05 65 43 95 00  
transport@cc-decazeville-aubin.fr



